

Déclaration de politique de l'EFN sur l'Année européenne des compétences 2023

L'EFN salue la désignation de 2023 comme l'Année européenne des compétences par la Commission européenne, Conseil de l'Union européenne et Parlement européen.

La présidente von der Leyen a souligné l'importance d'une main-d'œuvre qualifiée pour la croissance dans son discours sur l'état de l'Union européenne du 14 septembre 2022. Équiper l'UE d'une main-d'œuvre dotée des compétences nécessaires, assure des transitions vertes et numériques socialement justes.

La déclaration de Porto des dirigeants de l'UE de mai 2021 s'engage fermement à améliorer les compétences, requalification et amélioration de l'employabilité. La déclaration salue le socle européen des objectifs ambitieux du plan d'action pour les droits sociaux de 60 % de participation des adultes, l'éducation et la formation et un taux d'emploi d'au moins 78 % d'ici 2030. Atteindre ces objectifs nécessitera des efforts importants pour soutenir davantage de femmes et de jeunes sur le marché du travail.

Pour créer un écosystème de soins de santé robuste et résilient et mieux se préparer à de futurs défis, le perfectionnement et la reconversion des infirmières sont cruciaux. En plus des compétences fondamentales en soins infirmiers, les infirmières peuvent renforcer leurs capacités en compétences numériques pour contribuer à la transformation numérique de l'écosystème de la santé. Les compétences numériques peuvent permettre aux infirmières en soins généraux de mieux planifier, organiser et mettre en œuvre les soins infirmiers, communiquer de manière professionnelle, responsabiliser les individus, les familles et les groupes, fournir des conseils, instructions et soutien aux personnes qui ont besoin de soins, évaluer les soins infirmiers et analyser les résultats de la qualité des soins (directive 2013/55/UE). Ces compétences infirmières doivent être respectées pour assurer des soins de qualité et sécuritaires.

L'Année européenne des compétences 2023 offre une occasion unique d'aborder la pénurie de personnel en augmentant les investissements dans la formation professionnelle et le perfectionnement.

Cependant, en raison de la pénurie de professionnels de la santé, les infirmières manquent souvent d'occasion de s'engager avec les technologies numériques disponibles. Dans le secteur de la santé, les compétences dans l'analyse de données et la collaboration numérique sont très demandées, avec une nouvelle augmentation des demandes prévue d'ici 2030. Les infirmières ont besoin de temps protégé et de remplacement approprié pour participer à la formation et saisir ces opportunités sans compromettre les soins aux patients.

Alors que la transformation numérique peut poser un défi pour les infirmières, la reconversion et le perfectionnement des efforts ne doivent pas se concentrer exclusivement sur les compétences numériques. Compétences fondamentales de la communication, la collaboration interdisciplinaire, l'organisation et le leadership sont cruciaux pour la transition d'une approche centrée sur la maladie à une approche centrée sur la personne.

Moderniser la formation des infirmières pour intégrer les compétences numériques dans les initiatives de formation existantes avec l'appui aux compétences fondamentales en soins infirmiers pourrait être bénéfique.

L'EFN salue les mesures coordonnées de la Commission européenne, y compris les efforts concertés aux niveaux local, régional, national et européen pour renforcer les synergies entre les cadres politiques existants et les instruments financiers favorisant les possibilités de perfectionnement et de

reconversion. L'EFN soutient l'Union européenne, les Actions de la Commission pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et parvenir à une meilleure santé de main-d'œuvre qualifiée dans l'Union pour:

1. Promouvoir des investissements plus efficaces et inclusifs dans l'éducation et la formation, maximiser le potentiel de la main-d'œuvre infirmière ; et soutenir les infirmières de première ligne dans la gestion des transitions d'emploi à l'emploi, le vieillissement actif et l'exploitation des nouvelles possibilités d'emploi comme les soins infirmiers en pratique avancée.
2. Aligner les aspirations et les compétences des infirmières sur les opportunités du marché du travail, notamment celles issues des transitions verte et numérique. Un accent particulier devrait porter sur le recrutement et la rétention des infirmières dans le secteur de la santé et améliorer les conditions de travail, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre dans tous les pays de l'UE et de l'Europe.
3. Veiller à ce que les infirmières aient des conditions de travail appropriées pour utiliser leurs compétences et assumer leurs responsabilités en matière de qualité et de sécurité des soins.

L'EFN estime que sur la base des exigences du socle européen des droits sociaux, pour garantir des soins de santé aux populations européennes de manière opportune et accessible, la disponibilité d'infirmières de première ligne hautement qualifiées doit être une priorité. L'UE doit investir dans le personnel infirmier et les soins infirmiers pour mettre en place des systèmes de santé résilients dans l'UE, bien préparés à la prochaine crise.

Lectures complémentaires :

- Programme européen des compétences de 2020
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, le Comité économique et social européen et le Comité des régions - Agenda européen des compétences pour une compétitivité durable, l'équité sociale et résilience (COM (2021)274 final)
- Le rapport de prospective stratégique 2022 (COM (2022)289 final)
- Cadre de compétences de l'EFN
- Matrice de la main-d'œuvre de l'EFN 3+1